



LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Exploitation illégale de lourdement condamné

POURSUIVI et jugé sur la base du décret et de la loi qui interdisent l'exploitation du kevazingo au Gabon, le ressortissant chinois a été reconnu coupable des faits mis à sa charge, puis a écopé 6 mois de prison et une amende de 100 millions de francs.

NDEMEZO'O ESSONO Libreville/Gabon

'AFFAIRE concernant l'exploitation illégale du kevazingo, qui a défrayé la chronique l'année dernière, était très attendue au prétoire. Certains croyaient même qu'elle avait été enterrée, vu que le procès tardait à se tenir. En réalité, le dossier avançait selon les procédures édictées par la loi, car la population attendait le tribunal correctionnel spécialisé au tournant. Les magistrats ayant donc accompli leur mission avec professionnalisme conformément à la loi, l'audience s'est tenue le vendredi 3 juillet 2020 au Palais de justice de Libreville. Au terme des débats contradictoires pour la manifestation de la vérité, le Chinois Huang Ren Ren, dont la société SKBG exploitait illégalement la ressource querellée, a été déclaré coupable "d'exploitation d'un bois interdit, non-respect des normes et classification des produits forestiers, manœuvres frauduleuses et non-présentation des documents techniques et comptables à l'administration des Eaux et Forêts". En répression, l'accusé a été "condamné à six (6) mois d'emprisonnement maximum, avec l'obligation de payer à l'État gabonais la somme de cent millions (100 000 000) de francs; étant entendu que le bois avait déjà fait l'objet de confiscation". La décision rendue par le président du tribunal correctionnel spécialisé, Olga Elisa Ikoumbanguia-Lubanda, se réfère au décret n° 00099/PR/ MEF portant mise en réserve

du kevazingo, qui dispose en

son article 2: "En vue de pour-

suivre la conservation de la

biodiversité et de lutter contre l'exploitation forestière illégale, l'espèce ci-après (kevazingo) est interdite d'abattage et classée non exploitable à compter du 19 mars 2018, date de signature du décret". Et à la loi n° 016 portant Code forestier en République gabonaise, qui énonce en son article 275: "Sont punis d'un emprisonnement de trois à six (6) mois et d'une amende de 100 000 à 10 000 000 de FCFA ou de

l'une de ces

deux peines

seulement, les

auteurs des in-

fractions citées

Le conseil de

la défense,

Juldine Car-

men Sangala,

a plaidé, à titre

principal, la

relaxe pure et

simple de son

client, du fait

que le keva-

zingo querellé

n'appartenait

pas à Huang

Ren Ren,

mais à l'an-

cien proprié-

taire de l'usine.

Et, à titre

subsidiaire, Me Sangala

a plaidé cou-

pable, dans

le cas où son

argumentaire

de départ n'était pas pris en

compte, puis a sollicité du tri-

bunal de larges circonstances

atténuantes et l'indulgence

pour son client qui est un dé-

Le conseil de l'État gabonais,

Me Norbert Issialh est, quant

à lui, revenu sur les faits établis

et l'intérêt de condamner le

linquant primaire.

plus haut".

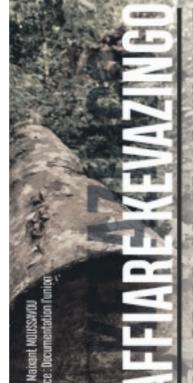
Au terme des débats contradictoires pour la manifestation de la vérité, le Chinois Huang Ren Ren, dont la société SKBG exploitait illégalement la ressource querellée, a été déclaré coupable.

prévenu aux peines prévues par la loi. Les faits incriminés remontent

au 25 octobre 2019, quand des agents des Eaux et Forêts, chargés d'une mission de lutte contre l'exploitation illégale de bois, découvrent, dans l'enceinte de la société SKBG à Essassa, au PK 27, trois conteneurs de 20 pieds contenant du bois, autant de conteneurs de 20 pieds scellés avec des cadenas, ainsi que des colis d'ovengkol mélangés à du kévazingo et un parc à bois contenant des billes d'okoumé. Après le constat du procureur de la République qu'accompagnait la Police judiciaire le 28 octobre 2019, Huang Ren Ren est interpellé le lendemain. Présenté au parquet de Libreville, il est placé sous mandat de dépôt à Sans-Famille. Il est déjà sorti de pri-



L'exploitation du Kévazingo est réprimée par une législation et une ré



Le 28 Février 2019 : la Douane procède à la saisie de plus de 1 000 mètres cubes de kévazingo transformé dans un entrepôt au port à bois d'Owendo. Trois dirigeants de la société Yuntung international,Lu Guliang et Li Zhijun sont intempellés ainsi qu'un fonctionnaire des Eaux et

Le 6 Mars 2019 : découverte de 30 nouveaux containers de kevazingo appartenant à la société

Le 2 Mai 2019 : Le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville

Le 13 Mai 2019 : Olivier N'Zahou, Le Procureur de la République, annonce deux cents containers tetrouvés à Owendo sur les 353 portés disparus.

Le 16 Mai 2019 : Le porte-parole du gouvernement, Nanette Longa annonce la suspension à titre conservatoire de douze fonctionnaires et agents de l'Etat.

Le 19 Mai 2019 : Le Ministre d'Etat aux Eaux et Forêts, Guy-Bertrand Mapangou lors d'un point de presse, décline toute responsabilité.

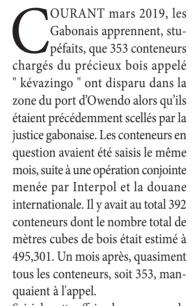
Le 21 Mai 2019 : Pierre-Claver Maganga Moussavou, le Vice-Président de la République et Guy-Bertrand Mapangou, Ministre d'Etat aux Eaux et Forêts sont démis de leurs fonctions.

Le 25 Octobre 2019 : les agents des Eaux et Forêts découvrent à Essassa,3 containers contenant du bois, 3 containers scellés, des colis d'ovengkol mélangés à du kévazingo et un parc à bois contenant des billes d'okoumé.

kevazingo: Huang Ren Ren

Aux origines d' "une bourrasque"

E. NDONG-ASSEKO Libreville/Gabon



Saisi de cette affaire, le procureur de la République de l'époque, Olivier N'Zahou, dans une déclaration à la presse, affirmera qu'il " ressort des informations recueillies que ces conteneurs avaient été mouvementés sur ordre de certains agents du ministère des Eaux et forêts ". Citant également des agents de Douane, tout en dénonçant toute la magouille organisée dans l'établissement des certificats et autres documents liés à l'exploitation, au transport et à l'exportation du bois.

Après la découverte de ces documents falsifiés, le responsable de ce ministère au port et son équipe seront arrêtés, soupçonnés d'être impliqués dans ce trafic chiffré à plusieurs milliards de francs. " Le parquet de la République tient à rappeler que, quels que soient les rangs et les grades des personnes impliquées dans ce qu'il convient de nommer réseau kevazingo, elles seront poursuivies et force restera toujours à la loi ", avait menacé Oli-

vier N'Zahou.

Dans la foulée, la présidence de la République demandera que " des peines exemplaires, une fois les responsables identifiés et confondus, soient prononcées. " Ajoutant: "Il ne doit y avoir ni faiblesse, ni impunité, ni passe-droit, quel que soit le rang des personnes concernées, des individus impliqués. " Et annonçant au passage que, " parallèlement au travail de la justice, le président prendra toutes les mesures qui s'imposent, sur le plan administratif comme politique. Si des responsables, quels

qu'ils soient, où qu'ils soient, ont failli, ils seront durement sanctionnés. Notre bras ne tremblera pas. La corruption n'a pas sa place au Gabon ". Dans cette affaire, un nom revenait sans cesse, celui de l'homme d'affaires chinois François Wu qui était au cœur de ce scandale. Sauf qu'avant l'éclatement de celui-ci, il n'était plus au Gabon. Mais son conseil, Me Tony Minko Mi Ndong, au cours d'une conférence de presse, avait expliqué que l'accusation de son client ne reposait sur rien de concret. Il n'empêche : le " Kevazingogate " était né, sous les traits d'une bourrasque qui va tenir en haleine le pays pendant plusieurs semaines et emporter des personnalités soupçonnées d'avoir un lien avec cette affaire, en l'occurrence le vice-président de la République, Pierre-Claver Maganga-Moussavou, et Guy-Bertrand Mapangou, ministre des Eaux et Forêts.



glementation strictes.

Un bois précieux très prisé en Asie

Libreville/Gabon

E kevazingo est un bois rare d'Afrique centrale, **⊿**considéré comme sacré par certaines communautés locales et très apprécié en Asie, notamment pour la réalisation de parquets, escaliers, meubles

Le prix d'un m3 de ce bois précieux varie en fonction de sa qualité entre 400 000 et 1,2 million de francs.

Cette ressource n'avait jamais fait l'objet d'une exploitation aussi intensive par le passé, avant que les Asiatiques ne s'y intéressent. D'où des lois très strictes pour

Le gouvernement a ensuite impulsé des mesures plus fortes interdisant la coupe du kevazingo en mars 2018, tout en autorisant la récupération du bois « saisi ou abandon-

contrer le trafic naissant résultant de cette exploitation abusive. Aussi, une autorisation spéciale pour l'exportation des produits transformés de kevazingo ' est-elle requise en juin 2014. L'année d'après, l'exportation de cette ressource précieuse avait été suspendue purement et simplement, avant d'être autorisée de nouveau en 2016, à la condition qu'elle soit transformée en meuble ou autres objets mobiliers au Gabon. Le gouvernement a ensuite impulsé des mesures plus fortes, interdisant la coupe du kevazingo en mars 2018, tout en autorisant la récupération du bois " saisi ou abandonné ".

Cent vingt-cinq (125) - soit 1500 m3 de bois - des 353 conteneurs de kevazingo, dont la saisie fin février au port d'Owendo avait créé un séisme politique, auraient ainsi été " revalorisés puis vendus au bénéfice de l'État ", au prix de 45 milliards